



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
📠 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 23/06/2022

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Jérôme ARTIGUE donne procuration à Francis ARTIGUE
Patrick BRU donne procuration à Dominique BARIS
Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE
Laurent HAEST donne procuration à Roger SETAU
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Avenants au marché de travaux du Pôle Santé de l'Arros
- Subvention Téléthon
- Subvention PARLEM
- Transfert de la compétence petite enfance
- Remboursement nuit d'hôtel suite incendie 17 octobre 2022

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Convention avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire rappelle la visite du 21 septembre dernier avec l'Etablissement Public Foncier (EPF), de la maison Parade sise place d'Astarac, afin d'en faire un espace dédié à la culture au rez-de-chaussée et des logements seniors sur les étages.

L'établissement public foncier se porterait acquéreur en lieu et place de la mairie de la maison Parade en cas de vente.

Monsieur le Maire indique le propriétaire ayant fait part de sa non-volonté de vendre à ce jour, ce point est reporté à une autre séance.

3. Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire indique que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé dans le cadre de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire, par la CAF, la communauté de Communes et la mairie arrive à son terme le 31 décembre 2022. Il est remplacé par la Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire indique que la signature de cette convention interviendra courant décembre.

Madame Monique CHAUSSERIE indique qu'il sera peut-être bon de revoir le partenariat avec Familles Rurales pour la gestion du RAM.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation projet « Crêperie »

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire est à l'instruction pour M. et Mme MARTIN, nouvellement installés rue Darrieux (anciennement maison Cabrol). Ils souhaitent ouvrir une crêperie. Il présente le projet porté notamment l'idée d'une terrasse basée sur l'occupation du domaine public devant la mairie. Celle-ci serait entièrement rentrée chaque soir.

Après débat, la proposition est adoptée par 7 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

5. Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Florian PARENT, en charge du dossier pour présentation.

Monsieur PARENT rappelle l'obligation réglementaire faite à la commune de posséder un Plan Communal de Sauvegarde compte tenu de 3 risques majeurs (inondation, séisme et transport de matières dangereuses). Ce PCS devrait être adopté avant la fin de l'année avec la signature conjointe de la Préfecture.

Il présente rapidement le contenu du document et indique qu'une session de relecture complète sera organisée prochainement.

Monsieur le Maire indique que des investissements ont d'ores et déjà été réalisés pour permettre l'efficacité de ce PCS et que des simulations de mise en place seront effectuées.

6. Recensement 2023

Monsieur le Maire indique que la commune doit procéder au recensement de sa population du 19 janvier au 25 février 2023.

Il rappelle l'importance de ce recensement dans la vie municipale car en découle notamment l'attribution de la DGF. Il indique s'être désigné comme coordinateur communal afin de suivre au mieux cette action. Il indique également qu'il convient de procéder au recrutement d'agents recenseurs rapidement.

7. Opération de Revitalisation du Territoire

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », il convient de signer une convention définissant l'Opération de Revitalisation du Territoire avec les différents partenaires (Etat, Région, Département, EPF, Banque des territoires, ...). Cette convention définit, sur la base d'un diagnostic, les axes, objectifs et actions que la municipalité devra suivre pour les années à venir.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

8. Modification statuts du SDE

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Energies doit faire évoluer ses statuts compte tenu de modifications de compétences.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les nouveaux statuts. Les modifications des statuts sont les suivantes :

1- Les infrastructures de recharge de véhicules électriques

Cette compétence devient une compétence obligatoire du SDE65 et non une compétence optionnelle.

2- La production d'énergie renouvelable

Cette action devient une compétence optionnelle.

3- Les feux tricolores

Cette action devient une compétence optionnelle.

4- Prestations en faveur de personnes morales extérieures

Cette activité est inscrite dans les statuts sous réserve qu'elle reste accessoire et marginale de l'activité du SDE65 pour ses membres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.1 Transfert de la compétence petite enfance

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Côteaux du Val d'Arros (3CVA) possède la compétence « petite enfance » sur l'ancien territoire de la communauté de communes de Pouyastruc.

Jusqu'en 2021, afin de maintenir une équité sur son territoire, la 3CVA a pris en charge partiellement les frais liés à l'activité extrascolaire du secteur de Tournay.

Afin de respecter le cadre réglementaire et de pouvoir prendre en charge l'intégralité de ces frais, il convient que la compétence « petite enfance » soit transférée à la 3CVA.

Monsieur le Maire propose de transférer cette compétence dès le 1er janvier 2023 et de convenir avec les services de la communauté de communes d'une délégation de gestion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Délégation de fonction à Régis CINQ-FRAIS

Monsieur le Maire indique que suite aux démissions successives des Mmes BALLARIN et LAISSAC du conseil municipal, M. Régis CINQ-FRAIS a pris ses fonctions depuis le 11 avril 2022. Monsieur le Maire propose de lui confier la délégation Sports et Loisirs.

Un arrêté portant délégation de fonction sera rédigé et conformément à la délibération 2020-15, Monsieur CINQ-FRAIS percevra une indemnité de fonction.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Remboursement de frais à un agent

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du déplacement au salon des Maires de 4 élus et 3 agents municipaux, afin d'obtenir des tarifs avantageux, il a été nécessaire de procéder à un paiement en ligne sur les sites des compagnies aériennes. Mme GUYON s'est chargée de réserver les billets pour un montant de 617.55 €uros.

Il convient de rembourser les frais à Mme GUYON.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Adhésion CEREMA

Monsieur le Maire explique que le CEREMA est un opérateur public chargé d'apporter une assistance technique aux collectivités sur les thématiques de l'aménagement et du développement durable. Il accompagne les collectivités dans la réalisation d'études et la mise en place des projets. L'avantage en adhérant au CEREMA est de pouvoir les solliciter en étant prioritaire et sans passer par une procédure de consultation de bureau d'étude. Cela permet également avoir accès aux veilles du CEREMA, à des événements, des formations élus-agents...

La 1^{ère} année l'adhésion est de 250 €, monsieur le Maire propose d'adhérer pour 2023 et de voir par la suite si leur soutien est intéressant pour être renouvelé. Si tel est le cas, la cotisation annuelle passera ensuite à 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.1 Avenants aux marchés de travaux Pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-02 de passation des marchés de travaux pour la construction du Pôle Santé pour un montant 1 205 522.59 € HT.

Il informe le conseil municipal que suite à des travaux supplémentaires nécessaires il convient de passer des avenants sur certains lots :

	ENTREPRISES	MARCHES HT	AVENANTS HT	TOTAL MARCHES + AVENANTS HT	VARIATIONS	TOTAL MARCHÉS + AVENANTS TTC
1- VRD - AMENAGEMENTS PAYSAGERS	GEOVIA	227 418,40 €	24 873,68 €	252 292,08 €	10,94%	302 750,50 €
2 - GROS-ŒUVRE	GALLEGO	370 000,00 €	7 098,19 €	377 098,19 €	1,92%	452 517,83 €
7 - MENUISERIES INTÉRIEURES	SMAC	58 495,00 €	1 000,00 €	59 495,00 €	1,71%	71 394,00 €
10 – PEINTURE – NETTOYAGE	BOUYSSONIE	15 749,70 €	766,18 €	16 515,88 €	4,86%	19 819,06 €
12 – ELECTRICITE	FAUCHE	83 000,00 €	-1 632,01 €	81 367,99 €	-1,97%	97 641,59 €

Monsieur le Maire indique que la somme des avenants représentent 32 106,04 €uros HT et que de ce fait le montant des marchés de travaux seraient de 1 237 628.63 €uros HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2 Subvention Téléthon

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la délégation départementale du Téléthon pour l'octroi d'une subvention.

La commune participe à la logistique de cette action par le biais de mise à disposition de locaux, photocopies... Il propose de ne pas verser de subvention supplémentaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.3 Subvention PARLEM

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane. Il propose de reconduire la convention pour 3 classes de l'école élémentaire et 2 de l'école maternelle pour l'année 2022-2023, pour un montant de 3 004 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.4 Remboursement nuit d'hôtel suite incendie du 17 octobre 2022

Monsieur le Maire indique que suite à l'incendie qui s'est produit le 17 octobre, quartier du Moura, il a été nécessaire d'évacuer les voisins du sinistré. Parmi eux, un couple, n'ayant d'autres solutions, a pris une chambre d'hôtel.

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le remboursement des frais engagés par M. HAIE pour la nuitée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Travaux énergétiques Gendarmerie

Compte tenu de la hausse des coûts d'énergie, Monsieur le Maire propose d'engager la rénovation des menuiseries de la gendarmerie, à savoir brigade et logements.

Il présente l'audit qui avait été réalisé par le SDE et les différents scénarii proposés :

Préconisations	Investissement (€ HTVA)	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
ENVELOPPE						
Isolation murs par l'extérieur	Classique : 140 000 € Biosourcé : 175 100 €			Classique	Classique	Classique
Isolation murs par l'intérieur	Classique : 77 500 € Biosourcé : 86 800 €					
Création d'un SAS sur l'entrée arrière logement	Classique : 1 500 € Biosourcé : 2 000 €	Classique	Classique	Classique	Classique	Classique
Isolation combles perdus	Classique : 14 000 € Biosourcé : 17 000 €	Classique	Classique	Classique	Classique	Classique
Logements - Remplacement menuiseries	Classique : 50 500 € Biosourcé : 72 800 €	Classique	Classique	Classique	Classique	Classique
Brigade - Remplacement menuiseries double vitrage 4/10/4 et 4/12/4	Classique : 8 500 € Biosourcé : 12 100 €			Classique	Classique	Classique
Brigade - Isolation du plancher bas sur sous-sol	Classique : 1 200 € Biosourcé : 1 600 €	Classique	Classique	Classique	Classique	Classique
Brigade - Remplacement menuiseries anciennes	Classique : 8 700 € Biosourcé : 11 900 €	Classique	Classique	Classique	Classique	Classique
EQUIPEMENTS						
Logements - Eclairage LED	5 000 €	✓	✓	✓	✓	✓
Brigade - VMC simple flux modulée	7 800 €	✓	✓	✓		
Brigade - VMC double flux modulée	14 000 €				✓	✓
Brigade - Chauffage - Mise en place d'une régulation sur sonde extérieure	6 200 €	✓	✓	✓	✓	✓
Brigade - Chauffage - PAC air/eau	15 000 €				✓	
Logements - Chauffage - Panneaux rayonnants à inertie	22 700 €		✓	✓	✓	
Mise en place d'une chaudière bois centrale	95 000 €					✓
Logements - VMC simple flux hygro B	12 000 €	✓	✓	✓	✓	✓
Brigade - Eclairage LED sur les anciens éclairages	3 800 €		✓	✓	✓	✓
Investissement (€ HTVA)		106 900 €	133 400 €	281 900 €	303 100 €	360 400 €
Surcoût annuel de la maintenance (€ HTVA)		100 €	100 €	100 €	600 €	900 €
CEE (€)		15 447 €	15 555 €	40 467 €	43 468 €	43 274 €
Aides et subventions		53 470 €	66 720 €	106 400 €	110 600 €	122 100 €
TRI ¹⁵ brut (années)		> 50	43	48	> 50	43
TRI dynamique ¹⁹ (années)		43	28	30	32	27
TRI dynamique ¹⁹ intégrant les aides potentielles (années)		24	14	18	21	18
Gains	Energie finale ¹ (kWh/ep)	10%	20%	39%	49%	39%
	Energie primaire ² (kWh/ep)	8%	22%	40%	41%	64%
	Gaz à effet de serre ⁴ (kgCO ₂)	11%	19%	45%	64%	90%
	Facture (€ HTVA)	8%	22%	41%	40%	63%
Etiquette Energie ¹⁵ (kWh/ep/m ² /an)		D - 219	C - 187	C - 143	C - 141	B - 87
Etiquette Climat ¹⁵ (KgCO ₂ /m ² /an)		B - 13	B - 12	B - 8	A - 5	A - 1

Tableau de synthèse des scénarios

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le scénario n° 3.

13. Travaux assainissement rue Général de Hautecloque

Suite aux différentes remontées de riverains de la rue du Général de Hautecloque et en connaissance des problèmes rencontrés, Monsieur le Maire propose d'entreprendre des travaux d'assainissement sur cette rue.

- Pour la rue du Général de Hautecloque, monsieur le maire présente un devis de travaux réalisé par l'entreprise SAUR d'un montant de 7.787€ HT.
- Pour la rue de la Causserie, il présente un devis réalisé par la SAUR pour 20.244.21 € HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Travaux façade Eglise

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-07-07 qu'il convient d'annuler et remplacer car le devis a dû être réactualisé.

Suite à une nouvelle consultation M. le Maire propose de retenir l'entreprise SOARES pour un montant de 76 595 € HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie de la Ste Barbe du 26 novembre 2022. Madame Dominique ARNE et Monsieur Régis CINQ-FRAIS prendront part à cette cérémonie.

La séance est levée à 22H10

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE